



AS (22) RP 3 F  
Original: English

## **RAPPORT**

### **DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES**

*« La sécurité humaine pour tous comme base de la  
sécurité européenne »*

**RAPPORTEUR**  
**M. Johan Buser**  
**Suède**

**BIRMINGHAM, 2 – 6 JUILLET 2022**

# RAPPORT DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES

« La sécurité humaine pour tous comme base de la sécurité européenne »

Rapporteur : M. Johan Buser (Suède)

## Introduction

Dans les documents fondateurs de l'OSCE, nous nous sommes engagés à honorer et à respecter en permanence les droits de l'homme tels que les définit la Charte des Nations Unies. L'Acte final d'Helsinki nous demande d'« agir conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme ». Un engagement qui est réitéré dans la Charte de Paris, qui stipule ce qui suit : « Nous déclarons que notre respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est irrévocable ». Nous avons pris la responsabilité de respecter les libertés fondamentales de chaque personne à l'intérieur de nos frontières nationales. Le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit sont les éléments essentiels qui conduisent à une sécurité durable. L'OSCE et son Assemblée parlementaire doivent rappeler aux États que ceux-ci sont tenus de répondre de leurs engagements. Ces engagements ne doivent pas être des paroles en l'air mais des résolutions à respecter.

À l'heure où l'architecture de sécurité européenne connaît le plus grand défi qu'elle ait eu à relever depuis des décennies avec l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie, nous devons prendre toutes les mesures possibles pour renforcer la sécurité à son niveau le plus fondamental. Cela signifie la sécurité humaine pour tous, l'accent étant mis sur le plein respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Le rapport de l'année dernière soulignait comment la pandémie de COVID-19 avait pesé sur la situation mondiale des droits de l'homme et entraîné un recul général du respect de la démocratie. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) a récemment publié son rapport sur l'état de la démocratie dans le monde en 2021 et sa conclusion est similaire : pour la cinquième année consécutive, la démocratie recule.<sup>1</sup> La pandémie a été utilisée, dans certains cas, comme prétexte pour restreindre les libertés et accroître l'influence de l'État dans des secteurs qui devraient rester indépendants.<sup>2</sup> Nous constatons également que le monde devient de plus en plus autoritaire ; des gouvernements non démocratiques s'enhardissent dans leurs actions visant à restreindre la liberté d'expression et à affaiblir l'état de droit.<sup>3</sup> Bien que le tableau d'ensemble soit décourageant, l'IDEA souligne que les protestations et les actions civiques restent fréquentes. Cela doit nous rappeler que nous devons protéger la société civile de toute ingérence et préserver son dynamisme.

La pandémie s'est également traduite pour beaucoup par un plus grand repli sur soi. Durant sa première phase, les États n'ont pas réussi à coopérer pour trouver des

---

<sup>1</sup> <https://www.idea.int/gsod/>.

<sup>2</sup> <https://mertek.eu/en/2020/05/13/police-action-against-alleged-fake-news/>.

<sup>3</sup> <https://www.idea.int/gsod/>.

solutions multilatérales, fermant plutôt leurs frontières et essayant individuellement de résoudre un problème commun.<sup>4</sup>

Ces violations des droits de l'homme et ces reculs démocratiques n'ont pas commencé avec la COVID-19 mais sont les symptômes d'années de négligence. Les rapports et les résolutions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE nous informent année après année de la persistance d'atteintes aux droits de l'homme et de manquements à la démocratie. Ces atteintes sont particulièrement dirigées contre les femmes, qui font face à des inégalités persistantes dans tous les aspects de leur vie, contre les Roms, les Sintis, les minorités religieuses et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).<sup>5</sup> Ces manquements posent un problème inquiétant compte tenu des progrès accomplis au cours des dernières décennies ; nous ne devons pas accepter de régresser après avoir apporté des améliorations au prix de tant d'efforts.

La société civile et les médias libres, qui sont des éléments essentiels de nos démocraties, voient dans plusieurs États participants se réduire l'espace dans lequel ils peuvent agir indépendamment de l'influence étatique. Ce sont là des témoignages de l'échec des ambitions de respect des droits fondamentaux. Si nos démocraties doivent prévaloir, ce sont des aspects que nous devons défendre à tout prix. En de nombreux endroits, la tolérance déjà limitée accordée à la société civile pour critiquer et remettre en question les autorités est diminuée et, dans l'ensemble, la sphère publique se rétrécit.<sup>6</sup> Nous devons être clairs : en limitant la sphère publique par des prescriptions gouvernementales, nous portons atteinte à nos démocraties et à leur nature dynamique.

Il semble maintenant essentiel de réaffirmer notre attachement aux droits de l'homme et à nos valeurs démocratiques et de ne pas laisser des tendances autoritaires vider de leur substance nos institutions démocratiques. L'OSCE a la responsabilité de nous rappeler cet attachement et de dénoncer les tendances antidémocratiques et les violations des droits de l'homme dont elle est témoin.<sup>7</sup>

## **Droits de l'homme et protection humanitaire dans les zones de conflit ; la guerre causée par l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie**

Avec la réémergence de la guerre au cœur de l'Europe, nous devons être clairs en déclarant que les offensives militaires sont incompatibles avec les valeurs et les

---

<sup>4</sup> Cela rappelle étrangement la crise des migrants de 2015, lorsque les États européens ont fermé leurs frontières nationales face à la catastrophe humanitaire qui se produisait.

<sup>5</sup> L'année dernière, la Représentante spéciale de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour les questions de genre nous a en outre présenté un rapport sur la violence croissante à laquelle les femmes journalistes et politiques ont dû faire face ces dernières années et pendant la pandémie de COVID-19 : <https://www.oscepa.org/en/documents/special-representatives/gender-issues/report-17/4247-2021-report-by-the-special-representative-on-gender-issues-violence-against-women-journalists-and-politicians-a-growing-crisis/file>.

<sup>6</sup> <https://ejpr.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1475-6765.12451>.

<sup>7</sup> Pour aborder ces questions, l'OSCE a certains outils à sa disposition et la lettre envoyée le 18 novembre à tous les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE par la Présidente Margareta Cederfelt concernant l'échec, pour la deuxième année consécutive, à organiser les réunions de mise en œuvre de la dimension humaine, est un bon rappel des mesures qui peuvent être prises. Les réunions de mise en œuvre de la dimension humaine sont un outil précieux dont dispose l'OSCE pour discuter ouvertement des difficultés rencontrées par la région au cours de l'année et de ce qui doit être fait pour y remédier.

principes de l'OSCE. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 ne remet pas seulement en cause les engagements de longue date en matière de sécurité européenne, mais elle a fait des milliers de morts et met directement en péril les droits de l'homme et le bien-être humanitaire de millions de personnes. Alors que la désescalade des tensions et le retour à la diplomatie et au dialogue sont nécessaires dans la sphère politique, la préservation d'un accès sûr à la protection humanitaire pour chaque personne reste un besoin urgent. Dans ce domaine, nous devons être guidés par les quatre principes de l'aide humanitaire : respect de l'humanité, neutralité, impartialité et indépendance.

Depuis le début de l'invasion russe de l'Ukraine, le 24 février, une escalade des violations du droit humanitaire et des droits de l'homme a été mise en évidence, y compris, mais sans s'y limiter, les meurtres de civils, les frappes militaires sur des bâtiments protégés (y compris des hôpitaux et des écoles) et l'utilisation d'armes d'emploi aveugle. Ces actes, qui peuvent être qualifiés de crimes de guerre, sont contraires aux principes humanitaires internationalement reconnus. Les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité sont attaqués en Ukraine, ce qui suscite une préoccupation commune dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

Le passage sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux civils dans le besoin doit être autorisé et facilité sans aucune distinction ou discrimination négative. En outre, la cessation immédiate du ciblage des civils ou des infrastructures civiles, ainsi que la facilitation des couloirs humanitaires, y compris le passage en toute sécurité de tous les civils et de tous les travailleurs humanitaires, sont une priorité absolue.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a joué un rôle important pendant huit ans en soutenant la population locale de nombreuses manières. Avec l'évacuation forcée du personnel international en raison de la guerre, l'OSCE doit trouver de nouveaux moyens de soutenir les personnes touchées. Vu l'ampleur des violations des principes de l'OSCE, il est important que toutes les institutions de l'OSCE restent saisies de la situation en Ukraine et que tous les outils de l'Organisation soient utilisés. L'application du Mécanisme de Moscou, qui a débouché sur une enquête menée par un groupe d'experts indépendants sur les violations des droits de l'homme internationaux et du droit humanitaire, est une contribution importante aux efforts internationaux de règlement du conflit.

Dans un contexte d'instabilité géopolitique massive, la recherche de solutions durables pour assurer la préservation des droits de l'homme dans les zones de conflit requiert la participation de toutes les parties prenantes, y compris les parlementaires. Il est nécessaire d'adopter des outils efficaces pour sanctionner l'impunité et faire en sorte que les auteurs de violations graves répondent de leurs actes et que tous les États respectent le droit humanitaire international.

Le déni des droits de l'homme peut engendrer et intensifier les conflits. Il est donc malheureusement nécessaire de souligner une fois de plus le caractère inacceptable des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, de la torture, de la détention illégale, des arrestations arbitraires, des restrictions imposées aux critiques du gouvernement et de l'absence de protection adéquate des personnes déplacées et des réfugiés. Tous les États participants de l'OSCE devraient faire preuve de la volonté politique d'enquêter sur les crimes de guerre présumés, de poursuivre les auteurs de

tels crimes et de mettre en œuvre des politiques efficaces pour protéger les droits en question.

La guerre se poursuivant, des millions de personnes ont déjà été déplacées. Les pays voisins de l'Ukraine et, en fait, tous les États participants de l'OSCE doivent s'efforcer d'accueillir et de prendre en charge tous ceux qui fuient la violence, quels que soient leur pays d'origine, leur religion, leur race ou leur appartenance ethnique.

### **Rétrécissement de l'espace dévolu à l'action publique indépendante**

Une société civile forte, agissant indépendamment de l'État, est le garant d'une expression démocratique indépendante. Les efforts de l'État pour affirmer son contrôle sur la société civile compromettent donc la stabilité et la sécurité de nos sociétés. Il est vital que nous défendions la vitalité et l'esprit de la société, et pas seulement l'État et les autorités publiques. Cela nécessite une approche minimaliste de la réglementation de ces domaines indépendants et des partenariats de bonne foi avec les acteurs et les groupes de la société civile.

#### *Asphyxie de la société civile*

Pour que la société reste dynamique, il faut que la société civile reste indépendante. L'État doit faire en sorte de ne pas transgresser son mandat ni de mettre en péril l'intégrité de la société civile. Pourtant, les preuves de la pression exercée sur la société civile ne cessent de s'accumuler. Ces dernières années, nous avons été témoins de nombreux exemples, dans nombre de pays, de personnes dont le droit de manifester et de s'exprimer librement dans l'espace public n'a pas été garanti.<sup>8</sup> Les gouvernements ont soit activement décidé de ne pas protéger les droits des citoyens de leur pays et ont laissé ceux-ci exposés aux menaces et aux attaques de groupes haineux, soit ont activement refusé aux ONG et à d'autres groupes le droit d'exercer leurs droits fondamentaux. Les ONG font de plus en plus l'objet de persécutions de la part des gouvernements autoritaires car leur indépendance est considérée comme un risque. Dans plusieurs États participants de l'OSCE, les restrictions imposées aux ONG ont été entérinées par la législation, avec des restrictions juridiques, des limitations du financement et la mise en place de lourdes procédures administratives qui limitent leur capacité de fonctionnement. Des ONG se voient expulsées de leur pays d'origine, leurs donateurs ont été soumis à des pressions gouvernementales, leurs employés ont été harcelés et des employés internationaux se sont vu refuser des visas de travail pour des motifs sans fondement. Dans des situations extrêmes, certaines ONG ont été véritablement incriminées, y compris celles qui apportent un soutien humanitaire aux migrants. Ces ingérences constituent une limitation inacceptable de la jouissance des droits humains fondamentaux.<sup>9</sup>

Tous les États participants de l'OSCE devraient utiliser l'expertise fournie par le BIDDH pour examiner, afin de préserver un espace d'activité équitable et démocratique, tout

---

<sup>8</sup> Les références au rétrécissement de l'espace laissé à l'action de la société civile sont malheureusement devenues une conclusion régulière des rapports de l'OSCE sur l'observation des élections au cours des dernières années.

<sup>9</sup> Commission de Venise et OSCE/BIDDH, Lignes directrices sur la liberté d'association, Étude no. 706/2012 OSCE/BIDDH, No Legis : GDL-FOASS/263/2014, CDL-AD(2014)046, 17 décembre 2014.

projet de législation ayant une incidence sur les ONG ou l'engagement de la société civile.

### *Inégalités sociales dans la société*

Les inégalités socio-économiques au sein des pays servent de vecteurs du mécontentement et de la désillusion démocratique. Si les citoyens n'ont pas le sentiment d'être inclus dans le développement économique et constatent que leur richesse matérielle stagne ou diminue alors que celle des classes supérieures ne cesse de croître, la polarisation devient évidente. L'augmentation de la pauvreté est une tendance claire dans de nombreux pays de l'OSCE et représente une menace pour les processus démocratiques. Les différences socio-économiques peuvent entraîner un mécontentement politique généralisé, car la population ne voit pas les changements concrets qu'elle attend d'un système politique réactif. Les États participants doivent faire des efforts particuliers pour protéger les populations vulnérables et construire des sociétés inclusives et des systèmes démocratiques au service de tous.

### *Les valeurs patriarcales et les mouvements autoritaires font peser une menace sur le rôle actif des femmes dans la société*

Bien que de grands progrès aient été réalisés en faveur de la cause des femmes et de la jouissance par celles-ci de l'égalité des droits, il reste encore un long chemin à parcourir. Par exemple, la Représentante spéciale de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour les questions de genre a attiré notre attention sur l'augmentation de la violence, en ligne et hors ligne, à laquelle les femmes journalistes et politiques doivent faire face. La pandémie de COVID-19 nous a également rappelé que les femmes restaient parmi les plus vulnérables, socialement et économiquement, en période de difficultés. Nous devons réagir à la tendance manifeste récente, dans certains endroits, à la résurgence de valeurs autoritaires et patriarcales qui ont des répercussions négatives sur l'égalité des sexes. La sphère publique a besoin de la participation égale de tous et il est vital que ces préoccupations restent en tête de l'ordre du jour de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire et de tous nos parlements nationaux. Les parlementaires disposent d'un grand potentiel pour entreprendre ce travail dans leur pays d'origine, mais les membres des parlements devraient également apporter leur soutien aux initiatives de l'OSCE visant à améliorer l'égalité des sexes et aux travaux menés par la Représentante pour la liberté des médias afin de garantir le pluralisme des médias et la liberté d'expression pour tous.

### *Indépendance du pouvoir judiciaire*

Alors que tous les États participants de l'OSCE ont déclaré qu'un pouvoir judiciaire indépendant était essentiel à l'expression complète des droits de l'homme,<sup>10</sup> cette indépendance continue d'être menacée dans de nombreux pays. Les attaques personnelles, les pressions extérieures, les calomnies publiques et d'autres actes représentent une grave menace pour les acteurs juridiques et, par conséquent, pour l'état de droit et la démocratie. Les droits internationalement reconnus garantissent aux membres du pouvoir judiciaire la liberté d'expression, de croyance, d'association

---

<sup>10</sup> Document de Copenhague de l'OSCE, paragraphe 5.12.

et de réunion ; cependant, ces droits sont souvent remis en cause par des régimes autoritaires. De telles violations imposent de soumettre à un examen suivi les attaques dont font l'objet les systèmes judiciaires et les membres du pouvoir judiciaire et de mettre en œuvre des mesures visant à protéger et à renforcer l'indépendance de la justice. Tous les États participants de l'OSCE devraient utiliser l'expertise fournie par le BIDDH pour faire en sorte que les systèmes judiciaires fonctionnent sans influence induite et contribuent à la préservation de l'état de droit dans leurs pays respectifs.

## **Défense des droits des minorités**

Les anciennes tendances à transformer les minorités en boucs émissaires ou à les cibler d'une autre manière restent malheureusement un phénomène courant dans toute la région de l'OSCE. En tant que populations vulnérables, les minorités doivent faire l'objet d'une attention supplémentaire si l'on veut qu'elles puissent bénéficier des mêmes droits et de la même protection que tout un chacun dans nos sociétés.

### *Minorités religieuses*

Le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et l'intolérance a souligné à plusieurs reprises la recrudescence des crimes inspirés par la haine dans la région, crimes dont sont victimes les musulmans, les juifs, les minorités chrétiennes et les personnes d'origine asiatique.<sup>11</sup> Il est inquiétant de constater que les minorités de presque tous les pays subissent aujourd'hui une montée de la violence et des persécutions. La discrimination fondée sur la religion, la race et d'autres motifs reste un facteur réel dans nos sociétés. En particulier, l'apparition de crimes inspirés par la haine doit figurer en tête de nos priorités. Les gouvernements doivent prendre la responsabilité de lutter contre ces crimes et l'OSCE peut apporter en cela un soutien important. Des statistiques et des informations précises sur les propos et les crimes motivés par la haine constituent un outil essentiel pour prendre des décisions éclairées dans ce domaine et tous les États participants de l'OSCE devraient communiquer régulièrement des informations à ce sujet au BIDDH.

### *Respect des droits des personnes LGBTI*

Dans un scénario similaire à celui que connaissent les femmes et les minorités religieuses en maints endroits, les personnes LGBTI sont témoins de tendances inquiétantes à l'exclusion dans un certain nombre de pays de l'OSCE. La prétendue « idéologie LGBTI » a été qualifiée d'influence étrangère par les gouvernements et les partis politiques de certains pays de notre région. Dans la région de l'OSCE, nous pouvons voir des gouvernements copier les politiques anti-LGBTI d'autres pays selon une tendance populiste mais néfaste pour la société. En certains endroits, les écoles doivent soit éviter toute discussion sur des sujets liés au genre ou à « l'idéologie LGBTI », soit critiquer activement ces sujets en classe afin de les discréditer. Il est malheureusement avéré que les droits des personnes LGBTI ne sont pas respectés dans tous les pays de la région de l'OSCE et il apparaît que peu de progrès ont été réalisés pour soutenir cette communauté. Les parlementaires doivent faire entendre

---

<sup>11</sup> <https://www.oscepa.org/en/documents/annual-sessions/2021-remote-session/urgency-items/4236-addressing-the-rise-in-hate-intolerance-violence-and-discrimination-across-the-osce-region/file>.

leur voix pour défendre les droits de cette communauté et travailler à la mise en place de protections appropriées. L'OSCE/le BIDDH devraient accorder une attention particulière à cette tendance, afin d'aider les États participants à protéger les droits de leur population. Cela implique aussi de collecter des informations sur les crimes de haine contre les personnes LGBTI et de donner des conseils sur les actions politiques à mener.

### *Mémoire culturelle*

L'année dernière, nous avons pris conscience des crimes horribles commis contre les peuples autochtones. Le passé refait surface et montre les affreuses cicatrices qu'il a laissées sur ceux qui ont été victimes des anciens systèmes coloniaux. Les tentatives d'enterrer les cultures de ceux qui ont longtemps vécu sur place ne peuvent être ignorées. Nous devons condamner ces tentatives, rappeler à nos concitoyens les sociétés qui existaient auparavant et encourager l'indemnisation des descendants des populations autochtones qui ont souffert.

### **Respect des droits des migrants**

Les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants dans l'espace de l'OSCE ont augmenté en nombre de manière spectaculaire au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne le refus d'accès à l'asile et les retours sans garanties individuelles. Les preuves de plus en plus nombreuses de violence brutale et de mise en danger de la vie humaine, ainsi que de pratiques assimilables à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants, devraient être d'autant plus préoccupantes pour chaque État participant de l'OSCE. De nombreuses ONG ont prouvé documents à l'appui que la pratique des « refoulements » se généralisait le long de la plupart des routes migratoires, en violation flagrante des obligations internationales des États en matière de protection des droits de l'homme des migrants. Ces actions sont injustifiables, même dans des situations d'urgence.

C'est un devoir humanitaire pour les États d'éviter de légaliser les refoulements ou de mettre en œuvre à leurs frontières des mesures éliminant les garanties essentielles à la protection des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Dans le cadre de la crise humanitaire et migratoire actuelle, encore accentuée par la guerre en Ukraine, les protections essentielles des droits de l'homme doivent être assurées pour les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

En outre, comme l'ont souligné les travaux de la Commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur les migrations, tous les États participants de l'OSCE devraient prendre des mesures pour répondre mutuellement de ces violations et respecter les droits fondamentaux inhérents à la protection des réfugiés.

### **Liberté des médias et libertés d'expression et de réunion**

La liberté des médias et les libertés d'expression et de réunion sont des éléments essentiels des systèmes démocratiques et la pandémie de COVID-19 a donné encore

plus d'importance à l'exercice de ces droits. Au cours des dernières années, nous avons constaté une méfiance croissante à l'égard des médias, notamment en raison des premières incertitudes liées au coronavirus. La pandémie a également exacerbé les problèmes déjà existants liés à la désinformation et à la diffusion de fausses informations, ainsi que la méfiance à l'égard des médias. L'indépendance et la pluralité des médias sont essentielles au bon fonctionnement de la démocratie et nous devons nous efforcer de les protéger des influences néfastes.

### *Violence à l'égard des journalistes et législation restreignant la liberté d'expression*

Des journalistes et des professionnels des médias continuent d'être victimes de harcèlement et de violence, tant en ligne que physiquement, à tel point que le reportage indépendant est une carrière dangereuse dans certains pays. Des gouvernements et des mouvements autoritaires cherchent à soumettre les voix et les journalistes indépendants par la législation et par la force. Alors qu'elle a donné lieu à des quantités massives de désinformation et de fausses informations, la pandémie a également conduit en réaction, dans certains cas, à l'adoption de lois rendant plus difficiles le jugement ou la critique des gouvernements et de leurs politiques de gestion de la crise.

Alors que le monde a commencé à laisser la pandémie derrière lui, certaines de ces politiques de restriction de la liberté d'expression datant de l'ère de la COVID-19 subsistent malheureusement. En effet, certaines méthodes préjudiciables se sont répandues, la législation et les politiques adoptées par des gouvernements autoritaires étant copiées dans d'autres pays. Le fait que les gouvernements utilisent des moyens législatifs pour restreindre la liberté d'expression ne fait pas de cette restriction un droit : que ce soit en temps de pandémie, en temps de guerre ou en temps ordinaire, les gouvernements doivent respecter et garantir le droit à la liberté d'expression et éviter les lois ou autres mesures qui restreignent cette liberté fondamentale. La Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias peut apporter une expertise utile sur les mesures législatives et réglementaires applicables aux médias, que tous les États participants devraient mettre à profit.

En outre, la liberté d'expression est de plus en plus menacée à la suite de l'invasion russe en Ukraine. Plusieurs ONG ont fourni des preuves d'assassinats ciblés et des journalistes et des professionnels des médias ont été tués en raison des hostilités qui secouent l'Ukraine.

### *Liberté de réunion en ligne*

Comme l'Assemblée parlementaire de l'OSCE l'a déjà évoqué, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes liés aux droits de l'homme dans toute la région de l'OSCE. Dans presque tous les pays, une restriction des droits de rassemblement public a été mise en place ; cependant, dans certains pays, des approches excessivement restrictives ont été adoptées et les protestations ont été strictement réprimées, la pandémie servant de prétexte. Face à ces restrictions, les gens se sont rassemblés en utilisant des moyens de communication nouveaux et créatifs, notamment en passant des espaces physiques aux espaces en ligne. Néanmoins, les coupures de l'accès à Internet continuent d'être un phénomène en progression, imposé par un nombre toujours plus grand de gouvernements pour mettre fin à la libre

circulation de l'information et aux « manifestations en ligne ».<sup>12</sup> Étant donné qu'une part de plus en plus importante de nos vies se déroule en ligne, il est important que la liberté de réunion en ligne<sup>13</sup> soit protégée et des mesures doivent être prises pour définir des normes mondiales relatives aux droits de l'homme en ligne. Le BIDDH et l'OSCE sont bien placés pour suivre les tendances dans ce domaine et pour élaborer des normes garantissant la reconnaissance et la protection de ce droit en ligne.

### *Fausses nouvelles et désinformation*

Durant la pandémie de COVID-19, l'utilisation des technologies numériques a fortement augmenté, beaucoup d'entre nous faisant un usage intensif de ces outils pour la communication quotidienne. Cependant, les technologies numériques ont également favorisé la désinformation et la diffusion de fausses informations et de propos haineux, alimentant parfois la dynamique des conflits, voire la violence. Au-delà de l'espace numérique, la désinformation peut porter atteinte aux droits de l'homme et causer des dommages physiques (par exemple en incitant à la violence contre un groupe minoritaire). La corrélation entre la désinformation en ligne et le harcèlement, l'intimidation et la discrimination est une réalité qui doit être examinée et traitée avec le plus grand soin. Il est urgent de suivre de près la diffusion de la désinformation et de contrecarrer ce phénomène avec des sources d'information précises et dignes de foi, grâce à des partenariats innovants qui puissent contribuer à renforcer la confiance d'une population bien informée. Un paysage médiatique dynamique et indépendant et une solide connaissance des médias et de l'information peuvent renforcer la résistance de la société à la désinformation et à la diffusion de fausses informations, comme l'a souligné la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias. Il est d'une importance capitale, surtout en période de conflit, de garantir la sécurité et la liberté d'expression des journalistes, et tous les États participants devraient y veiller. Alors que des vies sont quotidiennement en jeu, la propagande et la désinformation, ainsi que la censure, ont un effet de distorsion exceptionnellement néfaste.

### *L'intensification de la rhétorique anti-démocratique dans les médias*

Les tendances autoritaires observées dans un certain nombre de pays s'accompagnent souvent de médias qui soutiennent l'action du gouvernement. Nous pouvons constater que de plus en plus de médias favorables à l'autoritarisme utilisent une rhétorique anti-LGBTI et paternaliste. Si tout le monde doit jouir du droit à la liberté d'expression, nous devons être conscients de l'influence que les médias peuvent avoir sur nos efforts pour promouvoir l'égalité des droits et les valeurs démocratiques. Il est à noter que ces médias ont souvent des liens financiers étroits avec des partis politiques ou des gouvernements populistes, ce qui nuit parfois à leur véritable indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Nous devons être attentifs à cela, car de nombreux gouvernements s'immiscent déjà de plus en plus dans la société civile et ont une influence croissante sur les médias, ce qui accentue les tendances autoritaires.

---

<sup>12</sup> [Rapport de 2019 du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association.](#)

<sup>13</sup> [Comité des droits de l'homme : Observation générale no 37 \(2020\) sur le droit de réunion pacifique \(art. 21\).](#)